

RÉSOLUTION RELATIVE À LA 1^{ère} MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030

Considérant,

- l'approbation du plan directeur cantonal 2030 par le Conseil fédéral le 29 avril 2015,
- les réserves du Conseil fédéral concernant les emprises sur la zone agricole et la volonté exprimée de les lever,
- la mise à jour engagée dès le mois de septembre 2015, laquelle permet également d'adapter le Plan directeur cantonal 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT1),
- l'enquête publique relative au projet de mise à jour du Plan directeur 2030 qui s'est déroulée entre le 2 décembre 2016 et le 15 février 2017,
- la décision d'ouvrir la consultation des communes et des territoires voisins dès le 16 février 2017 jusqu'au 16 juin 2017,
- la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur la 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 qui demande de nous prononcer,
- les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 11 avril 2011,
- les travaux de la commission aménagement, urbanisme et mobilité du 22 mars, 12 avril, 3 mai. et 24 mai 2017,
- le rapport établi suite à cette étude,
- les votes de la commission aménagement, urbanisme et mobilité préavisant favorablement la 1^{ère} révision du Plan directeur cantonal 2030 à l'unanimité,
- les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT).

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC).

Sur proposition de la commission Aménagement, urbanisme et mobilité,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. De préavis favorablement la 1^{ère} révision du Plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :

Le Conseil municipal relève la qualité du document qui, au niveau du canton, permet d'expliciter clairement les enjeux des quinze prochaines années, à l'horizon 2030.

Il regrette cependant le peu de perspective de développement sur la commune de Bardonnex, hormis le projet prioritaire entre l'autoroute et la Lissolle.

La commune regrette également l'impact négatif posé par les exigences fédérales en matière de surface d'assolement (SDA). Elle est cependant consciente de son rôle de poumon vert de l'agglomération.

Cette situation, que certaines communes pourraient nous envier, pose néanmoins des problèmes au niveau de la cohésion sociale, du dynamisme et des synergies qui doivent animer la vie communale.

Le Conseil relève qu'elle est impuissante face au départ de ces jeunes habitants en raison de la difficulté de trouver des logements à des prix accessibles. Il craint que sa population ne devienne plus que des individualités, sans l'esprit d'une communauté vivante et dynamique.

Hormis le souci lié à sa population, le Conseil tient à compléter ses remarques en les classant selon les grandes thématiques du schéma directeur cantonal.

URBANISATION

Dans son plan directeur communal, validé en 2009, la commune avait pour ambition de rééquilibrer le poids de population entre les villages de Croix-de-Rozon et Bardonnex. Plusieurs projets sur Bardonnex étaient à l'étude et sont aujourd'hui abandonnés. A Croix-de-Rozon, au contraire, des projets supplémentaires vont être implantés. Cet objectif ne pourra dès lors que très difficilement être atteint. Elle espère cependant pouvoir bénéficier de l'enveloppe de 10 hectares en emprise sur la SDA et dédiée aux extensions villageoises pour reprendre certains projets aujourd'hui suspendus.

S'agissant du projet urbain prioritaire Perly-Certoux – Bardonnex, la commune estime que ce périmètre ne doit pas accueillir de logements, car il sera très difficile d'intégrer cette nouvelle population. La commune comprend déjà cinq villages et fédérer cette population n'est pas facile. Dès lors, le Conseil municipal propose de développer cette zone uniquement avec de l'activité sans nuisance, ce qui permettrait de protéger les habitants de Perly-Certoux de l'autoroute et de la future route de desserte construite afin d'accompagner l'arrivée du tramway Genève-Saint-Julien.

Enfin, compte tenu de sa situation financière, un rééquilibrage du ratio nombre d'habitants / nombre d'emplois serait judicieux. La commune travaille déjà dans ce sens avec la densification de son actuelle zone industrielle.

Par ailleurs, la commune ne comprend pas que l'implantation de la route de desserte pour accompagner le tram ne donne pas lieu à une étude plus approfondie. Elle est disponible pour participer avec le canton à un comité de pilotage pour l'établissement d'un plan guide sur l'aménagement de cette zone.

A son sens, le projet de restoroute et le projet de P+R devraient être implantés sur un même emplacement afin de préserver le potentiel de la zone. Un projet en partenariat public-privé pourrait être une solution avec le développement, par exemple, de commerces. Ceux-ci sont actuellement largement sous-dimensionnés dans cette partie du canton. L'idée ancienne d'une entrée attractive en Suisse depuis l'autoroute pourrait ainsi être réalisée avec un accueil et des produits régionaux.

MOBILITÉ

Compte tenu de l'avancement du projet L1-L2, la commune trouverait judicieux que des éléments de modération de trafic soient indiqués sur les routes des différents villages.

Il y aurait lieu d'inscrire une piste cyclable entre Croix-de-Rozon et Carouge, projet souvent évoqué, mais dont les bandes cyclables s'arrêtent au niveau du bois du Milly.

Comme indiqué ci-dessus, le restoroute et le P+R doivent être impérativement sur le même périmètre. Par ailleurs, le restoroute devrait être ouvert sur les voiries cantonales et communales (comme à Estavayer). Cette proposition a pour objectif de fixer une route obligatoire pour les camions qui se rendent à la zone industrielle de Bardonnex. En effet, si l'objectif de prévoir un lieu de recyclage des matériaux de construction à Bardonnex est maintenu, il y a lieu d'en prévoir des accès limitant au mieux les nuisances pour les riverains.

La commune précise encore au sujet du trafic des camions qu'elle connaît actuellement un grave problème avec la traversée de Bardonnex-Nord. Cette desserte cantonale n'est absolument pas adaptée et il est impératif de trouver rapidement une solution.

Parmi les solutions, l'obligation définitive pour les camions de passer par le chemin de la Chatière en sortie de l'autoroute de contournement ou l'aménagement du chemin des Chouettes et de Pierre-Grosse en véritable desserte. Ce dernier projet est inscrit dans le plan directeur communal 2009. Un échange de dessertes canton-commune pourrait être opéré à cette occasion. Le canton aménageant la route de contournement et la commune reprenant les aménagements de mobilité sur la route de Cugny.

Enfin, la commune trouverait judicieux de modifier la desserte des bus 44 et 46 afin qu'elle soit raccordée au Léman express. Une liaison Croix-de-Rozon-Compesières serait également utile pour les écoles, l'accès à la mairie et l'accès au lieu de fêtes communal (Compesières).

La commune aimerait également voir se développer un axe de mobilité douce entre Bardonnex et Perly-Certoux afin de rapprocher les transports collectifs des habitants du village de Bardonnex.

ESPACE RURAL

La commune demande au canton d'avoir plus de souplesse concernant la zone agricole spéciale (ZAS) afin de maintenir des exploitations viables sur la commune.

Le développement d'habitations doit pouvoir se faire principalement à Bardonnex dans un objectif de rééquilibrage, ceci avec la réserve de déclassement de 10 hectares prévue à cet effet. Il faut préciser que la commune de Bardonnex ne possède déjà plus de zone à bâtir disponible.

Commune
*B*de
Bardonnex



Législature 2015-2020

Résolution R-1042

Séance du 13 juin 2017

APPROVISIONNEMENT, ÉLIMINATION, RISQUES

Selon le discours de Saint-Pierre, le Conseil d'État avait émis l'objectif d'enterrer des lignes hautes tensions. La commune de Bardonnex serait très heureuse de voir disparaître la ligne qui la traverse de l'est à l'ouest.

Le canton a pour objectif de créer des lieux de recyclage sur le canton pour des matériaux de récupération. Bardonnex semble désigner pour un tel lieu (gravière des Épinglis). Il y aurait cependant lieu d'étudier très sérieusement la question des accès, lesquels représentent une grande difficulté et une grande source de nuisances.

Bardonnex, le 20 juin 2017

John-Anthony GYGER,
Président